Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le 02 JUIL. 2026
ID : 091-219106663-20260629-DELCM04_2026_43-DE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 04_2026_43

L'An deux mil vingt-six, le 29 juin le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 27/06/2026 **DATE D'AFFICHAGE** : 27/06/2026

Membres élus en fonction : 23 Nombre de présents : 20 Nombre de votants : 22 Quorum : 12

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, Mme Magalie CAZAL, M. Hugues MASLARD, Mme Nathalie DARRAGUS, Mme Manuella SAINTE-ROSE, M. Zacharie RIBEIRO, Mme Aurélie ADAM, M. Baptiste IBANEZ, Mme Nihed JEBALI, M. Cédric LANCELLE, Mme Virginie CORDIER, M. Franck BOSTON, Mme Clémence LUCAS, M. Romolo GRASSI, Mme Maria VIANA, M. Jérôme ARMAND, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Stéphane DUBOIS, Mme Shavyna LOURDEMASSY.

Excusé(es) représenté(es) : M. Christian TANAÏS pouvoir à Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Joseph AFONSO pouvoir à M. Igor TRICKOVSKI.

Excusé(es) non représenté(es) : M. Richard PELISSERO.

Absents(es) :

Secrétaire de Séance : M. Baptiste IBANEZ.

OBJET : MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.

VU l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivité Territoriales qui prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-9 ;

VU la délibération n° DEL CM05_2020_046 relative l'approbation du règlement intérieur du conseil municipal en date du 17 décembre 2020 ;

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le 02 JUIL. 2026
ID : 091-219106663-20260629-DELCM04_2026_43-DE

VU la délibération n° DEL CM 02_2026_11 du conseil municipal de Villejust en date du 20 mars 2026 relative à l'élection du Maire ;

VU la délibération n° DEL CM 02_2026_13 du conseil municipal de Villejust en date du 20 mars 2026 relative élection des Adjoints au Maire ;

VU le procès-verbal d'installation du conseil municipal de Villejust en date du 20 mars 2026 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter ce règlement dans les six mois qui suivent son installation du nouveau conseil municipal ;

CONSIDERANT que le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne du conseil municipal, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et qu'il a pour vocation, notamment, de renforcer de fonctionnement démocratique de l'Assemblée locale ;

CONSIDERANT que le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du conseil municipal. Il s'impose en premier lieu aux membres du conseil municipal, qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit : le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation des délibérations adoptées ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission municipal du 22 juin 2026 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la mise à jour du règlement intérieur du Conseil Municipal de la Commune de Villejust pour le mandat 2026-20232 annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ledit règlement intérieur.

PRECISE qu'un exemplaire du règlement intérieur sera remis à chaque membre du conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 29/06/2026

Le Maire,
Igor TRICKOVSKI

MAIRIE DE VILLEJUST (ESSONNE)